



DEMANDE DE VISITE POUR LE CLASSEMENT D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE :

Madame ☐

Monsieur ☐

NOM – Prénom : _____

Adresse : _____

Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____ et / ou ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel : _____ @ _____

Je souhaite faire classer meublé(s) en "**Meublé(s) de tourisme**" par THERMAUVERGNE selon l'arrêté du 21 novembre 2021 fixant les normes de classement des meublés de tourisme et certifie :

- avoir procédé à un **auto-diagnostic** de mon logement selon ces normes.
- que le/les meublé(s) concerné(s) est/sont aménagé(s), meublé(s), équipé(s) et décoré(s) conformément à la catégorie demandée.
- avoir déclaré l'activité de location de mon meublé en mairie

Coût de la visite par meublé inscrit sur la même demande de visite (frais de déplacement inclus):

⇒ **144 € TTC**, soit 120 € HT (par meublé) de **1 à 4** meublés

⇒ **132 € TTC**, soit 110 € HT (par meublé) à partir de **5 à 9** meublés

⇒ **120 € TTC**, soit 100 € HT (par meublé) à partir de **10 à 14** meublés

⇒ **108 € TTC**, soit 90 € HT (par meublé) à partir de **15** meublés

- **La prise de rendez-vous est déclenchée uniquement après réception de la demande de visite accompagnée de son règlement par chèque.**

Thermauvergne ne validera aucun rendez-vous sans ce document dûment renseigné accompagné de son règlement.

- L'encaissement du chèque sera effectué après la visite et une facture sera délivrée au propriétaire.

Je joins un chèque de € TTC pour meublés à l'ordre de THERMAUVERGNE, adressé à :

THERMAUVERGNE – Service meublés
8 Avenue Anatole France
63130 ROYAT

Tél : 04 73 34 70 74

Courriel : meubles@borvo.com

Inspecteur référent : C. Trescarte

Inspecteur suppléant : R. Bouillaguet

A réception de votre demande de visite, un rendez-vous vous sera proposé selon nos disponibilités respectives pouvant aller jusqu'à **3 mois maximum** de notre côté ou au-delà sur demande du propriétaire.

***Nous vous remercions de nous prévenir 48 heures avant toute annulation.
Dans le cas contraire, le montant équivalent au prix d'une visite sera conservé.***

Précisions importantes

Conditions de la visite (rappel du cadre réglementaire) :

Lors de la visite, nous vous remercions de bien vouloir présenter le meublé :

- **propre et en bon état** conformément aux recommandations faites § 5 de la « Note d'information sur le classement des meublés de tourisme » téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://www.auvergne-thermale.com/wp-content/uploads/pdf/meuble-07-note-information-demarche-meubles-d.pdf>
 Chaque propriétaire est invité à bien prendre connaissance au préalable du référentiel de classement et veiller à ce que **l'état général du logement et sa propreté soient irréprochables** au niveau des peintures, des papiers peints, des boiseries, des ouvrants, des sols, du mobilier, des literies, des sanitaires...
Attention aux surfaces écaillées, fissurées, décollées, déchirées, noircies, salies, tachées, rouillées, moisies etc ... qui seraient un motif de non classement.
 La mise à niveau et/ou la rénovation de certains éléments de votre meublé pouvant nécessiter de longs délais d'intervention des artisans, entre les périodes de location, nous vous recommandons de prévoir le rendez-vous de visite de classement, seulement après que les travaux aient bien été terminés.
- **libre** de tout occupant,
- équipé **tel qu'il sera loué** à la clientèle,
- avec **l'électricité** en fonctionnement et **chauffé en hiver**.

D'autre part, nous vous remercions de bien vouloir préparer vos documents et supports de communication tels que votre **contrat de location**, **guide d'accueil** et/ou accès à votre **page internet** ...

Date de la visite

Compte tenu de nos plannings généralement très chargés et des contraintes des loueurs, nous ne pouvons garantir que la visite de renouvellement du classement à 5 ans soit réalisée à l'échéance exacte de la date anniversaire du précédent classement.

Nous ferons bien entendu tout notre possible pour proposer la date la plus proche de l'échéance, mais sans pouvoir la garantir.

En conséquence, nous demandons aux propriétaires de prendre leurs dispositions et d'anticiper la demande de visite de renouvellement du classement quelques semaines, voire quelques mois avant l'échéance.

Délais d'attribution du classement suite à la visite

L'organisme de classement dispose réglementairement d'un délai **d'un mois** pour remettre son certificat de visite au loueur (Art. D. 324-4 décret 2012-693 du 7 mai 2012) après la date de visite.

Si certains éléments manquaient lors de la visite, ou si certaines améliorations devaient être apportées pour satisfaire aux exigences du classement, le propriétaire dispose d'un délai de **15 jours** à partir de la date de visite pour apporter les preuves d'achat des éléments manquants et/ou de la réalisation des travaux demandés (factures, photos ou contre visite).

Passé ce délai de 15 jours de mise en conformité et en l'absence de justificatifs de la part du propriétaire, il sera prononcé un avis de classement défavorable et le meublé sera considéré comme **non classé**.

Une fois le meublé déclaré non classé, si le propriétaire souhaite obtenir un classement pour le même meublé, il devra renouveler sa demande selon la procédure habituelle.

Une remise de 20% sur le prix de la visite du même meublé pourra être consentie, si cette nouvelle visite est fixée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de la visite initiale.

A réception de la décision de classement, le propriétaire du meublé dispose de **15 jours** pour s'opposer au classement proposé. A l'expiration de ce délai le classement est acquis pour une durée de 5 ans.

Données personnelles

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à Thermauvergne. Conformément aux dispositions de la Loi **Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, vous disposez d'un ensemble de droits (d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'opposition et de portabilité) que vous pouvez exercer à tout moment auprès du Service Meublés de Thermauvergne.

Pour consulter notre RGPD et savoir comment exercer vos droits voir, en page 4 de ce document, ou à l'adresse suivante : <https://www.auvergne-thermale.com/donnees-personnelles-service-meubles/>

Le classement d'un meublé de tourisme nécessite par défaut l'acceptation de la collecte, de l'enregistrement, de la communication, l'utilisation de certaines données définies dans par le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** de Thermauvergne.

Je suis informé que si un meublé ne correspondait pas au minimum d'exigences requises dans la catégorie demandée lors de la visite, ce meublé pourrait ne pas obtenir de classement.

* J'accepte que Thermauvergne collecte des données dans le but de procéder au classement de mon/mes meublé(s)

* J'accepte que Thermauvergne utilise en partie mes données à des fins de statistiques anonymisées

* J'accepte que Thermauvergne transmette une partie des données relatives au classement aux seuls organismes tiers définis dans le RGPD

* J'accepte que l'inspecteur puisse réaliser éventuellement des photos dans mon logement pour documenter l'évaluation de certains critères

☐ J'accepte de recevoir par email des informations de la part du service meublés de Thermauvergne en dehors de la procédure normale de suivi et de validation du classement de mon meublé.

L'attribution du classement n'est pas subordonnée à une adhésion ou une offre commerciale.

Fait à....., le

Signature du propriétaire (ou son mandataire) précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements sur le(s) meublé(s) concerné(s) : (joindre éventuellement plans, photos...) *Renseigner un cadre par meublé. Cadres à reproduire selon le nombre de meublés à classer*

Classement actuel : ____ étoile(s) / **Catégorie demandée :** ____ étoile(s) Maison ☐ Chalet ☐ Appartement ☐

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etage : ____ Numéro / nom du logement : _____ Hauteur plafond : _____

Nombre de pièces : ____ Capacité : ____ personnes Superficie totale : ____ m²

Superficie des pièces : Cuisine : ____ m² Salle de bain 1 : ____ m² Salle de bain 2 : ____ m² WC : ____ m²

Séjour / Séj. coin-cuisine : ____ m² Ch1 : ____ m² Ch2 : ____ m² Ch3 : ____ m² Ch4 : ____ m² _____ : ____ m²

Salle de bain indépendante ☐Oui ☐Non Chauffage dans chaque pièce compris salle de bain ☐Oui ☐Non

Classement actuel : ____ étoile(s) / **Catégorie demandée :** ____ étoile(s) Maison ☐ Chalet ☐ Appartement ☐

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etage : ____ Numéro / nom du logement : _____ Hauteur plafond : _____

Nombre de pièces : ____ Capacité : ____ personnes Superficie totale : ____ m²

Superficie des pièces : Cuisine : ____ m² Salle de bain 1 : ____ m² Salle de bain 2 : ____ m² WC : ____ m²

Séjour / Séj. coin-cuisine : ____ m² Ch1 : ____ m² Ch2 : ____ m² Ch3 : ____ m² Ch4 : ____ m² _____ : ____ m²

Salle de bain indépendante ☐Oui ☐Non Chauffage dans chaque pièce compris salle de bain ☐Oui ☐Non

Classement actuel : ____ étoile(s) / **Catégorie demandée :** ____ étoile(s) Maison ☐ Chalet ☐ Appartement ☐

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etage : ____ Numéro / nom du logement : _____ Hauteur plafond : _____

Nombre de pièces : ____ Capacité : ____ personnes Superficie totale : ____ m²

Superficie des pièces : Cuisine : ____ m² Salle de bain 1 : ____ m² Salle de bain 2 : ____ m² WC : ____ m²

Séjour / Séj. coin-cuisine : ____ m² Ch1 : ____ m² Ch2 : ____ m² Ch3 : ____ m² Ch4 : ____ m² _____ : ____ m²

Salle de bain indépendante ☐Oui ☐Non Chauffage dans chaque pièce compris salle de bain ☐Oui ☐Non

Classement actuel : ____ étoile(s) / **Catégorie demandée :** ____ étoile(s) Maison ☐ Chalet ☐ Appartement ☐

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etage : ____ Numéro / nom du logement : _____ Hauteur plafond : _____

Nombre de pièces : ____ Capacité : ____ personnes Superficie totale : ____ m²

Superficie des pièces : Cuisine : ____ m² Salle de bain 1 : ____ m² Salle de bain 2 : ____ m² WC : ____ m²

Séjour / Séj. coin-cuisine : ____ m² Ch1 : ____ m² Ch2 : ____ m² Ch3 : ____ m² Ch4 : ____ m² _____ : ____ m²

Salle de bain indépendante ☐Oui ☐Non Chauffage dans chaque pièce compris salle de bain ☐Oui ☐Non

Classement actuel : ____ étoile(s) / **Catégorie demandée :** ____ étoile(s) Maison ☐ Chalet ☐ Appartement ☐

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etage : ____ Numéro / nom du logement : _____ Hauteur plafond : _____

Nombre de pièces : ____ Capacité : ____ personnes Superficie totale : ____ m²

Superficie des pièces : Cuisine : ____ m² Salle de bain 1 : ____ m² Salle de bain 2 : ____ m² WC : ____ m²

Séjour / Séj. coin-cuisine : ____ m² Ch1 : ____ m² Ch2 : ____ m² Ch3 : ____ m² Ch4 : ____ m² _____ : ____ m²

Salle de bain indépendante ☐Oui ☐Non Chauffage dans chaque pièce compris salle de bain ☐Oui ☐Non

Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) du service de classement des meublés de tourisme de Thermauvergne
Depuis le 25 mai 2018, le nouveau Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) est en vigueur et vous apporte de nouveaux droits et une meilleure protection de vos données.

Le service « Classement de Meublés » de Thermauvergne attache une grande importance à la sécurité et au traitement de vos données personnelles. Afin que nous soyons plus transparents dans l'utilisation que nous faisons de vos données personnelles, nous vous expliquons tout sur le traitement de vos données.

Qui collecte vos données personnelles ?

Le service « Classement de Meublés » de l'Association Thermauvergne, 8 avenue Anatole France, 63130 ROYAT

Dans quel cadre notre service collecte vos données personnelles ?

Le service « Classement de Meublés » collecte ces informations dans un but privé lors de la procédure de classement de votre meublé. La demande de visite accompagnée du paiement de la prestation vaut acceptation de la part du propriétaire / exploitant. Ces données sont utilisées pour la constitution, la facturation, le traitement et le suivi d'un dossier de classement de meublé de tourisme. Elles peuvent également être utilisées pour l'établissement de statistiques agrégées et anonymisées sur des zones géographiques définies (villes, département, région, niveaux de classement, capacités, dates de visites, dates de classement).

De quelle manière avons-nous obtenu vos données personnelles ?

Nous avons obtenu ces données car vous avez rempli un formulaire de demande de visite pour le classement de votre meublé après l'avoir soit téléchargé sur notre site général https://www.auvergne-thermale.com/wp-content/uploads/pdf/meuble-24-demande-visite-TH_V12-site.pdf, soit reçu par email ou courrier. D'autres données, précisées ci-après, concernant votre bien et nécessaires au classement sont également collectées lors de la visite. Si vous avez sélectionné la mention « Je souhaite recevoir des informations du Service Meublé », vous êtes alors susceptible de recevoir des informations de newsletter à titre informatif ou d'événements organisés par notre Service, en dehors des mails/courriers transactionnels nécessaires au traitement de votre dossier (email d'envoi du dossier, de rappel de RDV, de relance pour justificatifs de travaux, de rappel d'échéance de votre classement).

Quelles sont les données que nous détenons sur vous ?

Toute donnée personnelle se reportant à une personne physique ou morale (propriétaire, exploitant et/ou mandataire), comme le nom, prénom, société, adresse postale, téléphone, email.

Nous disposons également des données se reportant au bien loué comme l'adresse, l'étage, le numéro ou le nom, les caractéristiques du bien (capacité d'accueil, nombre de pièces et superficies, dépendances, garage, parking, jardin, terrasse, balcon), le niveau de classement en étoiles (1 à 5), ainsi que des informations sur les équipements d'aménagements, de confort et de services répondants aux 133 critères du référentiel de classement des meublés de tourisme, selon l'arrêté du 24 novembre 2021.

Y a-t-il une transmission de vos données personnelles ?

L'Association Thermauvergne s'engage à ce que toutes les informations recueillies dans le cadre de l'activité de classement des meublés de tourisme soient confidentielles et restent la propriété du propriétaire du meublé de tourisme.

Seuls les collaborateurs de l'Association Thermauvergne appartenant au service de classement meublés ainsi que ceux en charge de la gestion informatique et de la comptabilité sont habilités à en connaître la nature.

L'Association Thermauvergne s'engage à ne pas communiquer à des tiers, même partiellement, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation de « Classement d'un meublé de Tourisme ».

Toutefois, après validation du classement, l'Association Thermauvergne est tenue à transférer les données du dossier à l'organisme « **ADN Tourisme** » qui recense tous les meublés classés au niveau national. Ces données sont les suivantes : nom et adresse du propriétaire/exploitant, adresse, étage, numéro

ou nom du meublé concerné, capacité d'accueil, catégorie de classement et date de classement.

Également, de manière ponctuelle et sécurisée, l'Association Thermauvergne peut être amenée à communiquer, sur demande, certaines données dans le cadre de sa mission de « Classement d'un meublé de Tourisme », aux destinataires suivants :

- « **L'Office de Tourisme** » du territoire du meublé avec les informations suivantes : adresse, étage, numéro ou nom du meublé, type, capacité d'accueil, catégorie de classement, date de classement et numéro d'enregistrement, ainsi que les seuls noms et prénoms du propriétaire/exploitant.

- la « **Mairie** » ou la « **Communauté de Commune** » dont dépend le meublé. Ces données sont les suivantes : nom et adresse du propriétaire/exploitant, adresse, étage, numéro ou nom du meublé concerné, numéro d'enregistrement, capacité d'accueil, catégorie et date de classement.

- les **autorités** financières, judiciaires ou administratives dans les limites de ce qui est autorisé par la législation applicable.

Le **Propriétaire/exploitant** » ou son « **Mandataire** » recevra les documents de « Décision de classement », « Grille de contrôle », « Attestation de visite », « Rapport détaillé d'inspection ». Cette transmission est faite par courrier électronique sous format numérique. A défaut, elle sera faite sur support papier par courrier postal.

Si la transmission est réalisée par email automatique, l'utilisation d'une plateforme d'emailing est utilisée pour la gestion des emails transactionnels.

Combien de temps sont conservées vos données personnelles ?

Les données sont conservées dans une base de données pendant 10 ans à compter de la date de classement du meublé. Si durant ces années, aucune demande de classement n'a été effectuée, elles sont archivées dans une base de données passive, mais peuvent être réactivées pour le besoin d'un nouveau classement.

Les données sous format papier sont quant à elles archivées et numérisées pour sauvegarde ; la version papier pourra être détruite au bout de 10 ans après la date de classement.

Quels sont vos droits ?

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un ensemble de droits que vous pouvez exercer à tout moment. Vous disposez d'un « **droit d'accès** » à vos données personnelles, et pouvez demander à ce que l'on vous communique toutes les informations personnelles vous concernant.

Vous disposez d'un « **droit de rectification** », qui se traduit par la possibilité de mettre à jour vos données personnelles en cas de données erronées

Vous disposez d'un « **droit d'effacement de vos données** » et vous pouvez nous demander d'effacer toutes les données personnelles vous concernant, en dehors de la période de validité du classement, à savoir pendant 10 années partir de la date de classement.

Vous disposez d'un « **droit à la portabilité** » qui vous permet de demander à ce que vos données personnelles vous soient transmises dans un format structuré (XML), utilisé et lisible par une machine ou un navigateur.

Comment exercer vos droits ?

Tout simplement par message électronique à l'adresse dpo@auvergne-thermale.com, ou par courrier postal dûment affranchi et envoyé à l'adresse suivante : THERMAUVERGNE, « Service de Classement des Meublés » 8 avenue Anatole France, 63130 ROYAT.

Pour toute demande, merci de nous indiquer le type de droit que vous souhaitez exercer et n'oubliez pas de nous communiquer un scan de votre pièce d'identité, afin de vérifier votre identité et de mentionner tous les meublés concernés. **Toute demande ne respectant pas cette procédure ne pourra être traitée.**

Dans un souci de transparence, l'Association Thermauvergne publiera les éventuelles mises à jour des nouvelles versions de la RGPD sur cette page.

<https://www.auvergne-thermale.com/donnees-personnelles-service-meubles/>
Nous invitons les personnes concernées à consulter cette page aussi souvent qu'elles le souhaitent pour prendre connaissance de modifications éventuelles.

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LOUEURS EN MEUBLES (LMNP, LMP)

Vous le savez certainement, un nouveau référentiel de classement des meublés de tourisme est applicable à compter du 1^{er} février 2022. **Ce dernier comporte 133 critères de classement contre 112 pour le précédent.**

Ce nouveau référentiel accorde une plus grande importance à l'offre de **prestations de services et de loisirs**, de **connectivité**, **d'information et de promotion numérique**, aux mesures en faveur du **développement durable** et surtout à la **qualité intrinsèque** du logement.

Nous vous invitons à en prendre connaissance **dans le détail** (document joint à ce courriel), tout en attirant tout particulièrement votre attention sur les critères concernant **l'état de propreté** des installations et des équipements (critères n°95 à 99) qui deviennent des critères **Obligatoires Non Compensables (ONC)** et ne seront donc plus rattrapables par des points optionnels.

Ils doivent être considérés comme prérequis à l'obtention du classement.

Critère 95 : Sanitaires

Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux, poils ...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé, cuvettes de WC, chasse d'eau et lunettes propres et non fendues,

Critère 96 : Sols, murs, plafonds

Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé, déchiré ou décollé, de carrelage cassé, de moquette tachée et/ou sale, de traces de moisissures, de linoléum décollé, fendu, déchiré, décoloré par le soleil ...

Critère 97 : Mobilier

Absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales. Absence également, par exemple, de rideaux déchirés, troués ou salis...

Critère 98 : Literie

Absence de tâches, de trous, de décoloration sur sommier, matelas et sur-matelas.

Critère 99 : Coin cuisine

Absence de tâche, moisissure, saleté, d'équipement cassé ou détérioré : robinets, joints, poignées, étagères et portes de placards, évier, hotte, mobilier, plaques de cuisson, four, électroménager...

Aussi pour anticiper toute déconvenue lors de la visite de classement de votre meublé, nous vous conseillons, avant de nous retourner votre Demande de Visite, de vous assurer de **l'état irréprochable** de celui-ci en vous référant au « **Guide de contrôle 2022 Tableau de classement des meublés de tourisme** », également joint à ce courriel et téléchargeable sur notre site : www.auvergne-thermale.com

Nous attirons également votre attention sur le chapitre « **Services proposés aux clients** » et notamment sur les critères 105 et 106 (draps de lits et linge de toilette proposés systématiquement par le loueur), qui deviennent **obligatoires dès 1 étoile**. Pour que les critères « **Services proposés aux clients** » soient validés ils devront figurer sur votre **contrat** de location au niveau des services, qu'ils soient gratuits ou payants.

Le service de classement des meublés de Tourisme de Thermauvergne